



Conseil du développement industriel

Vingt-neuvième session

Vienne, 9-11 novembre 2004

Comité des programmes et des budgets

Vingtième session

Vienne, 8 et 9 septembre 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

Rapport financier pour l'exercice biennal 2002-2003

Présenté par le Directeur général

Le présent document rend compte de l'emploi des ressources financières au titre des budgets ordinaire et opérationnel pour l'exercice biennal 2002-2003.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
Chapitre		
I. BUDGET ORDINAIRE	2-25	2
II. BUDGET OPÉRATIONNEL	26-29	4
III. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ	30	5

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Introduction

1. A l'alinéa j) de sa conclusion 1987/19, le Comité des programmes et des budgets a prié le Directeur général de présenter chaque année au Conseil du développement industriel, par son entremise, un rapport financier rendant compte de façon claire et détaillée de l'utilisation des ressources financières. Le présent document compare, pour l'exercice biennal 2002-2003, les crédits ouverts et les recettes prévues aux dépenses et recettes effectives, tant pour le budget ordinaire que pour le budget opérationnel.

I. BUDGET ORDINAIRE

A. Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal

2. Les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2002-2003 approuvées par la Conférence générale dans sa décision GC.9/Dec.17 se composent des prévisions de dépenses brutes d'un montant de 137 922 300 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 133 689 800 euros et sur le poste Autres recettes à hauteur de 4 232 500 euros.

3. Le présent rapport financier se fonde donc sur le programme et les budgets pour l'exercice 2002-2003 tels qu'ils figurent dans le document IDB.24/3-PBC.17/3 et que la Conférence générale a approuvés dans sa décision GC.9/Dec.17, les montants correspondants ayant été répartis entre les États Membres.

B. Recettes provenant des contributions mises en recouvrement pour 2002-2003

4. L'exécution financière du programme et des budgets approuvés est subordonnée au montant effectif des ressources de trésorerie disponibles au cours de l'exercice biennal. Le budget ordinaire est financé à l'aide des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. On trouvera comparées ci-dessous les contributions versées à ce titre pour l'exercice biennal 2002-2003 à celles mises en recouvrement en application de la décision GC.9/Dec.17 de la Conférence générale:

	En millions d'euros
Contributions mises en recouvrement	133,7 ^a
Contributions reçues	<u>124,3</u>
Déficit	9,4 (7,0 %)

^a Voir le document IDB.29/3-PBC.20/3, annexe IV (Notes relatives aux états financiers), note 2 a).

C. Comparaison des prévisions budgétaires et des dépenses et recettes effectives pour 2002-2003

5. On trouvera comparées ci-après les dépenses et les recettes effectives et les prévisions budgétaires approuvées pour l'exercice biennal:

	Budget ordinaire			
	(en millions d'euros)			
	Montants effectifs,		Sous-emploi	
	Prévisions	2002-2003	des ressources	%
Dépenses	137,9	128,1	9,8	7,1
Recettes	4,2	1,6	2,6	61,9
Résultat net	133,7	126,5	7,2	5,4

6. On trouvera comparées aux tableaux 1 et 2 les prévisions budgétaires et les dépenses et recettes effectives, respectivement par grand programme et par principal objet de dépense. Le sous-emploi des ressources par grand programme et principal objet de dépense est explicité dans les paragraphes ci-après.

D. Sous-emploi des ressources

7. Le sous-emploi des ressources (7,2 millions d'euros, soit 5,4 %) est le résultat de la sous-utilisation des crédits ouverts (9,8 millions d'euros, soit 7,1 %) et au déficit des recettes (2,6 millions d'euros, soit 62 %). Il s'explique essentiellement par la pénurie de liquidités disponibles pour l'exécution du budget tout au long de l'exercice biennal, pénurie qui est imputable au non-paiement ou au paiement tardif des contributions mises en recouvrement. Pour faire des économies, il a fallu reporter le recrutement d'effectifs et réduire les dépenses au titre des voyages, des services linguistiques et de documentation, de l'impression, des frais généraux de fonctionnement et d'autres objets se rapportant essentiellement aux services communs et conjoints.

E. Exécution financière par grand programme

8. La plupart des grands programmes ont été touchés par le sous-emploi général des ressources du budget ordinaire, pour les raisons décrites au paragraphe 7.

9. L'économie de 0,5 million d'euros réalisée au titre du grand programme A (Organes directeurs) est pour l'essentiel imputable à une réduction des dépenses liée à la documentation.

10. Le dépassement de crédit de 1,6 million d'euros (soit 16,3 %) au titre du grand programme B (Gestion générale) résulte du transfert à ce programme de certains postes et activités pour lesquels des crédits avaient été ouverts au titre d'autres programmes, de sorte qu'il a fallu augmenter les effectifs, ce qui a entraîné des dépenses de personnel supplémentaires

d'un montant de 1,2 million d'euros. Parmi ces postes et activités, dont bon nombre sont de nature temporaire, on citera des postes de conseiller spécial pour diverses questions stratégiques et la production de publications vedettes de l'ONUDI, inscrites au budget du grand programme C. Pour la même raison, les dépenses engagées au titre des services de consultants ont dépassé le montant initialement prévu (0,5 million de dépenses supplémentaires). Cette augmentation des dépenses a dû être financée par une réduction dans d'autres grands programmes.

11. Une réduction des dépenses de 5,6 millions d'euros (soit 15,1 %) a été opérée par rapport au budget approuvé au titre du grand programme C (Renforcement des capacités industrielles). Des économies substantielles ont été réalisées grâce à un taux de vacance de postes plus élevé que prévu au budget (2 millions d'euros), à un emploi réduit des crédits au titre des services de consultants (0,8 million d'euros) et à des économies opérées au titre des réunions d'experts (0,6 million d'euros). Par ailleurs, la réduction des dépenses concernant le traitement des documents (0,3 million d'euros), les technologies de l'information (0,3 million d'euros), les fournitures (0,1 million d'euros), les voyages (0,2 million d'euros) et la formation du personnel (0,2 million d'euros) a eu pour effet une baisse du taux d'exécution de ce grand programme. Enfin, des activités supplémentaires relevant de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, d'un montant de 1,1 million d'euros, ont été exécutées dans le cadre du grand programme D (Développement industriel durable et plus propre), et non du grand programme C, en raison d'une modification des priorités.

12. Les dépenses au titre du grand programme D ont été légèrement supérieures à l'enveloppe budgétaire initialement prévue, engendrant un dépassement de crédit de 0,6 million d'euros (soit 2,9 %), imputable à des dépenses de personnel plus élevées que celles prévues (0,3 million d'euros) et à la réaffectation de crédits supplémentaires provenant du grand programme C pour financer les activités relevant de la Décennie. Ce dépassement a été compensé essentiellement par des économies réalisées dans d'autres objets de dépenses (services de consultants, réunions d'experts, voyages et services d'impression).

13. Le sous-emploi des ressources du grand programme E (Programme régional), qui se monte à 4,5 millions d'euros (soit 13,8 %) est essentiellement imputable à des économies réalisées au titre des dépenses de personnel (2,1 millions d'euros). Au cours de l'exercice biennal, des postes sont longtemps demeurés vacants dans plusieurs bureaux extérieurs, en particulier dans les bureaux régionaux. Les économies au titre des postes financés à l'aide de contributions nationales (0,4 million d'euros) s'expliquent par le fait

que ces recettes ont manqué. Des économies substantielles ont été réalisées au titre de la production de documents (0,8 million d'euros), des voyages (0,3 million d'euros) et des dépenses de fonctionnement (0,3 million d'euros). Quelque 0,6 million d'euros ont été économisés au titre d'autres objets de dépenses, tels que la formation du personnel, le personnel temporaire, les heures supplémentaires et les dépenses de représentation.

14. Le grand programme F (Administration) a enregistré une réduction des dépenses de 0,4 million d'euros (soit 2,2 %). La légère augmentation des dépenses de personnel (0,3 million d'euros de plus que le montant inscrit au budget) a été intégralement compensée par les économies réalisées au titre de la formation du personnel, du personnel temporaire et des dépenses de représentation (0,3 million d'euros). Il y a eu en outre un léger dépassement des crédits (d'un montant total de 0,5 million d'euros) au titre de divers postes, tels que consultants, réunions d'experts, services de documentation et dépenses de fonctionnement diverses. Toutefois, des postes tels que les services de communication (économie de 0,5 million d'euros) ou la location et l'entretien des locaux (économie de 0,4 million d'euros) ont essentiellement contribué à la sous-exécution du budget de ce grand programme, dans son ensemble.

15. Des économies d'un montant de quelque 1,3 million d'euros ont été réalisées au grand programme G (Gestion des bâtiments), au titre des dépenses de personnel. Par ailleurs, le solde de clôture du compte spécial pour le Service des bâtiments affichait un excédent de recettes sur les dépenses de 8,4 millions.

16. Des économies d'un montant de 1,1 million d'euros (soit 8,7 %) ont été enregistrées au titre du grand programme H (Coûts indirects), partiellement imputables à la réduction des dépenses de personnel au titre du Service des bâtiments (voir plus haut), mais aussi à la réduction des dépenses au titre de divers services communs et conjoints.

17. La réduction des recettes [1,6 million d'euros au titre du grand programme E (Programme régional)] s'explique par le fait que les pays ont contribué moins que prévu au financement des dépenses relatives aux bureaux extérieurs.

F. Exécution financière par principal objet de dépense

18. Le sous-emploi des crédits ouverts au titre des dépenses de personnel, qui se chiffre à 4,6 millions d'euros (soit 5,1 %), se décompose comme suit:

	En millions d'euros
Traitements et dépenses communes du personnel	2,13
Personnel temporaire	0,36
Consultants et réunions d'experts	1,24
Formation du personnel	0,60
Divers	<u>0,27</u>
Total	4,60

19. Le sous-emploi des crédits ouverts au titre des traitements et des dépenses communes de personnel est essentiellement imputable à la hausse plus forte que prévu du taux de vacance de postes d'administrateur et d'agent des services généraux, en partie compensée par un écart entre les coûts salariaux standard et les coûts salariaux effectifs.

20. Les liquidités n'étant pas suffisantes, l'Organisation a pris les mesures d'économie ci-après pour réduire les décaissements et les dépenses:

a) Limiter le recrutement externe pour les postes permanents (voir chapitre précédent), ainsi que les postes financés à l'aide des contributions nationales dans les bureaux extérieurs;

b) Réduire sensiblement le recours à des consultants et les réunions spéciales d'experts;

c) Restreindre l'emploi des crédits ouverts au titre de la formation du personnel.

21. Le sous-emploi des crédits ouverts pour financer les frais de voyage autorisés, qui représente 0,6 million d'euros (soit 24,3 %) résulte d'un contingentement général des voyages du personnel.

22. Les économies réalisées au titre des dépenses de fonctionnement, qui se montent à 3,6 millions d'euros (soit 13,9 %) s'expliquent par une réduction des besoins dans ce domaine, comme indiqué plus haut à propos des divers grands programmes.

23. Le sous-emploi des crédits ouverts au titre des technologies de l'information et des communications (TIC), qui représente 0,9 million d'euros (soit 14,0 %), est imputable à des économies réalisées au titre des services de communication et des services de consultants spécialisés en TIC ainsi qu'au fait que les dépenses de formation aux TIC et de réseau ont été moins élevées que prévues.

24. Les ressources du Programme ordinaire de coopération technique ont été administrées au moyen du compte spécial créé à cette fin, auquel tous les crédits ouverts ont été versés. On a enregistré, au titre des activités supplémentaires relevant de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, un sous-emploi

des crédits ouverts, d'un montant de 0,22 million d'euros.

G. Recettes

25. Le déficit des recettes par rapport aux prévisions se décompose comme suit:

	Recettes prévues	Recettes effectives	Excédent/ (déficit)
Contributions des pays aux dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs	2,5	0,9	(1,6)
Recettes accessoires	<u>1,7</u>	<u>0,7</u>	<u>(1,0)</u>
Total	<u>4,2</u>	<u>1,6</u>	<u>(2,6)</u>

Le déficit enregistré concernant les recettes escomptées au titre de la participation aux dépenses de fonctionnement, qui se chiffre à 1,6 million d'euros, résulte directement du fait que les pays ont contribué moins que prévu au financement de ces dépenses des bureaux extérieurs. Les prévisions au titre des recettes accessoires approuvées par la décision GC.8/Dec.17 (1,7 million d'euros) ont été intégralement réalisées. Cependant, le montant effectif des recettes a été moindre, du fait des pertes de change, comme le montre le tableau ci-après:

	En millions d'euros		
	Recettes prévues	Recettes effectives	Excédent/ (déficit)
Intérêts créditeurs sur les liquidités	1,6	1,6	-
Recettes provenant des publications	0,1	0,1	-
Pertes de change	-	(2,1)	(2,1)
Recettes diverses	<u>-</u>	<u>1,1</u>	<u>1,1</u>
Total, recettes accessoires	<u>1,7</u>	<u>0,7</u>	<u>(1,0)</u>

Sur les 2,1 millions d'euros de perte de change, 1,84 million d'euros représente le virement à la réserve pour fluctuations des taux de change (voir GC.8/Dec.16).

II. BUDGET OPÉRATIONNEL

26. Le budget opérationnel est financé essentiellement à l'aide des recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui liées à l'exécution de projets de coopération technique ainsi que des services techniques fournis par l'Organisation. Les dépenses d'appui devant être imputées au budget opérationnel pour l'exercice biennal, indiquées dans le document renfermant le programme et les budgets (IDB.24/3-PBC.17/3), ont été approuvées par la Conférence générale dans sa décision GC.9/Dec.17.

27. Le bilan financier de l'exercice biennal s'établit comme suit:

En millions d'euros			
	Montants prévus (1)	Montants effectifs (2)	Écart (3)=(2-1)
Exécution des activités de coopération technique, hors budget ordinaire (programme ordinaire de coopération technique)	<u>193,6</u>	<u>176,0</u>	<u>(17,6)</u>
Recettes provenant de la prestation de services techniques	22,0	18,8	(3,2)
Participation des pays hôtes aux coûts	0,2		-
Recettes accessoires	<u>0,2</u>	<u>(1,0)</u>	<u>(1,2)</u>
Total, recettes	22,4	18,0	(4,4)
Dépenses	<u>22,4</u>	<u>18,8</u>	<u>(3,6)</u>
Excédent/(déficit)	—	<u>(0,8)</u>	<u>(0,8)</u>

28. On trouvera comparées aux tableaux 3 et 4 les dépenses effectives et les dépenses prévues, telles qu'elles figurent dans le document GC.8/16, ventilées par grand programme et par principal objet de dépense, respectivement.

29. Alors que les activités de coopération technique effectivement exécutées et les recettes en provenant n'atteignent pas les montants prévus dans les budgets, on a pu faire en sorte, grâce à un contrôle strict des dépenses, que les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui couvrent exactement le montant des dépenses encourues. Le déficit marginal enregistré à la fin de l'exercice biennal est essentiellement imputable à l'ajustement de change, qui correspond essentiellement à la réévaluation des dépôts à vue ou à terme en dollars au titre du budget opérationnel. En raison du déficit net enregistré pour l'exercice biennal 2002-2003 (0,2 million d'euros), le solde net de la réserve opérationnelle est passé de 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2001 à 3,1 millions au 31 décembre 2003, après annulation des engagements de dépenses et ajustements de l'exercice précédent.

III. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ

30. Le Comité pourrait prendre note des informations que renferme le présent document.

Tableau 1
Budget ordinaire

Rapport financier pour l'exercice 2002-2003 par grand programme
(En milliers d'euros)

Grand programme	Budget approuvé 2002-2003^a	Dépenses/recettes effectives 1^{er}/1/02 au 31/12/03	Solde non utilisé au 31/12/03	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)=(3)/(1)
Dépenses				
A. Organes directeurs	5 349,7	4 877,9	471,8	8,8
B. Gestion générale	9 699,2	11 279,8	(1 580,6)	(16,3)
C. Renforcement des capacités industrielles	37 105,2	31 514,1	5 591,1	15,1
D. Développement industriel durable et plus propre	21 979,4	22 624,8	(645,4)	(2,9)
E. Programme régional	2 633,9	28 136,1	4 497,8	13,8
F. Administration	18 749,7	18 341,9	407,8	2,2
G. Gestion des bâtiments *			-	
H. Coûts indirects	12 405,2	11 328,1	1 077,1	8,7
Total, dépenses	137 922,3	128 102,7	9 819,6	7,1
Recettes				
E. Programme régional	2 515,3	872,9	1 642,4	65,3
G. Gestion des bâtiments *				
Recettes accessoires				
a. Prévues dans GC.9/Dec.17	1 717,2	1 675,6	41,6	
b. Non prévues dans GC.9/Dec.17 (y compris ajustements des taux de change)		(984,5)	984,5	
Total, recettes	4 232,5	1 564,0	2 668,5	63,0
TOTAL (montants nets)	133 689,8	126 538,7	7 151,1	5,3
*G. Gestion des bâtiments				
Dépenses	37 550,5	27 606,8	9 943,7	26,5
Recettes				
Prévues	37 550,5	35 846,4	1 704,1	
Non prévues (y compris ajustements de change)		204,2	(204,2)	
Total, Gestion des bâtiments		(8 443,8)	8 443,8	22,5

b

^a Décision GC.9/Dec.17.

^b Le solde des crédits ouverts indiqué ci-dessus a été porté au compte spécial pour le Service des bâtiments. Ce compte n'est pas assujéti aux dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier.

Tableau 2

Budget ordinaire

Rapport financier pour l'exercice 2002-2003 par principal objet de dépense
(En milliers d'euros)

Principal objet de dépense	Budget approuvé 2002-2003^a	Dépenses/recettes effectives 1^{er}/1/02 au 31/12/03	Solde non utilisé au 31/12/03	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)=(3)/(1)
<u>Dépenses</u>				
1. Dépenses de personnel	90 135,3	85 574,4	4 560,9	5,1
2. Voyages autorisés	2 550,0	1 930,3	619,7	24,3
3. Dépenses de fonctionnement	25 543,3	21 991,2	3 552,1	13,9
4. Technologies de l'information et des communications	6 169,8	5 304,6	865,2	14,0
5. Programme ordinaire de coopération technique, y compris activités supplémentaires relevant de la DDIA	13 523,9	13 302,2	221,7	1,6
Total, dépenses	137 922,3	128 102,7	9 819,6	7,1
<u>Recettes</u>				
a. Prévues dans GC.9/Dec.17	4 232,5	2 548,5	1 684,0	
b. Non prévues dans GC.9/Dec.17 (y compris ajustements de change)		(984,5)	984,5	
Total, recettes	4 232,5	1 564,0	2 668,5	63,0
TOTAL (montants nets)	133 689,8	126 538,7	7 151,1	5,3

^aDécision GC.9/Dec.17.

Tableau 3

Budget opérationnel

Rapport financier pour l'exercice 2002-2003 par grand programme
(En milliers d'euros)

Grand programme	Prévisions budgétaires approuvées 2002-2003^a	Dépenses/recettes effectives 1^{er}/1/02 au 31/12/03	Écart (3)=(1)-(2)
	(1)	(2)	
<u>Dépenses</u>			
B. Gestion générale	492,9	487,1	5,8
C. Renforcement des capacités industrielles	6 895,5	5 113,1	1 782,4
D. Développement industriel durable et plus propre	5 243,8	4 878,3	365,5
E. Programme régional	5 715,7	4 615,1	1 100,6
F. Administration	4 024,7	3 732,4	292,3
Total, dépenses	22 372,6	18 826,0	3 546,6
<u>Recettes</u>			
E. Programme régional	174,6	217,2	(42,6)
Recettes accessoires			
a. Prévues dans GC.9/Dec.17	200,0	132,7	67,3
b. Non prévues dans GC.9/Dec.17 (y compris ajustements de change)		(1 116,2)	1 116,2
Total, recettes	374,6	(766,3)	1 140,9
TOTAL (montants nets)	21 998,0	19 592,3	2 405,7

^a Décision GC.9/Dec.17.

Tableau 4

Budget opérationnel

Rapport financier pour l'exercice 2002-2003 par principal objet de dépense
(En milliers d'euros)

Principal objet de dépense	Prévisions budgétaires 2002-2003 ^a (1)	Dépenses/recettes effectives 1 ^{er} /1/02 au 31/12/03 (2)	Écart (3)=(1)-(2)
<u>Dépenses</u>			
1. Dépenses de personnel	21 260,3	17 519,1	3 741,2
3. Dépenses de fonctionnement	1 112,3	1 307,0	(194,7)
Total, dépenses	22 372,6	18 826,1	3 546,5
<u>Recettes</u>			
a. Prévues dans GC.9/Dec.17	374,6	349,9	24,7
b. Non prévues dans GC.9/Dec.17 (y compris ajustements de change)		(1 116,2)	1 116,2
Total, recettes	374,6	(766,3)	1 140,9
TOTAL (montants nets)	21 998,0	19 592,4	2 405,6

^a Décision GC.9/Dec.17.